



Valbonnais suit les nouvelles mesures nationales de lutte contre la propagation du COVID-19

À partir du 3 avril à 19h, en plus du couvre-feu entre 19h à 6h, des mesures renforcées sont en vigueur tous les jours de la semaine de 6h à 19h.

L'attestation de déplacement est alors obligatoire. Vous pouvez trouver les attestations à imprimer, ou à télécharger directement sur votre mobile, sur la page d'accueil du site de la mairie : <https://mairiedevalbonnais.fr>

A savoir : pour sortir en journée (de 6h à 19h) dans un rayon de 10 km autour de votre domicile, un justificatif de domicile est suffisant.

Les services publics de Valbonnais (hormis l'école) sont ouverts normalement, en respectant les gestes barrières (masque obligatoire) mais avec quelques restrictions :

La Mairie est ouverte normalement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h mais **l'entrée est limitée à une seule personne à la fois.**



La Poste est ouverte normalement les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 mais **l'entrée est limitée à une seule personne à la fois.** Avant d'entrer frapper à la vitre de l'agence (fenêtre à gauche de l'entrée) **et attendre à l'extérieur.**



La Bibli est ouverte normalement les mercredi et vendredi de 16h à 19h mais **l'entrée est limitée à une seule personne à la fois** (elle peut être accompagnée de ses enfants ou petits enfants) **et on doit attendre à l'extérieur.**



La déchèterie est ouverte normalement les mercredi (de 14h à 16h30), les vendredi (de 9h à 12h) et les samedi (de 9h à 12h).



La situation sanitaire continue de se dégrader en France et en Isère en particulier et le virus est toujours dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19.